



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2013

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 11
Absents excusés représentés : A. Costantini
Absents excusés : E. Cotta, J.L. Bosson, C. Arnaud,
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

La séance est ouverte à 20 h 40. Le compte rendu de la séance précédente du **25 AVRIL 2013** est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil avec le rajout suivant demandé par Monsieur Jean Luc DOBY « *il est question de l'annulation d'une délibération concernant la participation aux aires de stationnement non réalisées d'un montant de 12 000 euros (jamais appliquée) qui a été adoptée. Toutefois il n'est fait nulle mention d'une délibération demandée immédiatement après concernant la même taxe (aires de stationnement non réalisées) d'un montant fixé à 2 000 euros qui, elle, a été rejeté après le vote du conseil. C'est après le rejet de cette délibération qu'un groupe de travail a été décidé.* »

Administration générale :

Vacation poste secrétariat suite à demande de mise en disponibilité

Mme le Maire informe le conseil que suite à une demande de mise en disponibilité de la secrétaire de Mairie, le poste de secrétariat se retrouve vacant. La secrétaire remplaçante actuelle se porte candidate.

Soutien à la candidature Biovallée à l'appel à manifestation d'intérêt territoires à énergie positive

Mme le Maire présente le projet au conseil. La marque Biovallée est gérée par une structure associative. Adhérer à Biovallée nécessite d'entreprendre des démarches dans le cadre du développement durable et les économies d'énergie. Les communautés de communes de la Biovallée désirent présenter leur candidature à cet « appel » auprès du Conseil Régional Rhône Alpes et de l'ADEME. Le conseil peut par une délibération supporter officiellement ce projet.

Le conseil a reçu cette information mais considère que la localisation du village ne permet pas une implication active dans ce projet situé dans la vallée de la Drôme.

Finances :

DM 2013 n° 1 : Délibération

Concerne le budget principal. Aucun montant n'était prévu au budget chapitre « Titres Annulés ». La présence d'un titre annulé nécessite de créditer ce chapitre. Il est proposé de diminuer de 1000 euros le chapitre 65 pour créditer de 1000 euros le chapitre 67.

Mise aux voix, la délibération est acceptée à l'unanimité.

Subventions Coopérative scolaire – SI : Délibération

3 subventions restent à être votées :

La coopérative scolaire : 35 euros par enfant multiplié par 57 enfants scolarisés à Puy Saint Martin soit 1995 euros. En réalité, le montant payé par la commune est de 35 euros par enfant multiplié par 86 enfants (enfants habitants à Puy SaintMartin) soit 3010 euros.

Les pompiers : 200 euros.

Syndicat d'Initiative : 2010 euros

Mise aux voix, la délibération est acceptée à l'unanimité.

Urbanisme – Travaux – Voiries

Mme le Maire présente le compte-rendu de la réunion Travaux.

CCAS :

Irène Maurin expose le résultat des dernières actions du CCAS et présente le Programme des rencontres CCAS Val de Drôme.

Ecole – Périscolaire :

Compte rendu 1^{ère} réunion sur les rythmes scolaires. Etaient présents la quasi-totalité des équipes éducatives des écoles de PSM et Roynac, Madame la première adjointe de Roynac et plusieurs membres du conseil municipal de Puy St Martin dont Mme le maire et 3 adjoints.

Questions diverses :

Une réunion de travail sera organisée pour décider de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2013 de l'école de musique municipale.

La société Tooway propose une offre gratuite d'accès à Internet par satellite pour une période de 6 mois en mairie et à l'usage de tous. Un pc sera installé dans l'ancien secrétariat (petit bureau) pour que les personnes puissent tester ce service.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40. Prochain conseil le vendredi 5 juillet à 20 h 30.</p>
